



Syndicat C.G.T. des ANIMATEURS de la VILLE DE PARIS
et des ADMINISTRATIONS ANNEXES

Soyons sérieux
Le compte n'y est pas
Mobilisons-nous à nouveau

Assemblée Générale Le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 14 heures

La grève massive du 26 novembre 2008, qui aboutit à la fermeture de plus de 60 % des centres de loisirs, a permis l'ouverture de négociations sur :

1°) La revalorisation du régime indemnitaire des personnels de catégorie C de la direction des Affaires Scolaires (ATE, ASEM, ATC et AAAS).

2°) L'extension de la catégorie B aux animateurs.

Ces négociations débouchèrent sur l'obtention d'un gain supplémentaire de notre pouvoir d'achat sous forme d'IAT2.

La CGT n'est pas satisfaite du résultat des négociations. L'enveloppe budgétaire proposée, malgré son accroissement, fut insuffisante : nous pouvions espérer, après calcul de notre part, une augmentation d'environ 100 € pour les personnels. L'IAT 2 s'inscrivait dans une logique de rattrapage de pouvoir d'achat et de réajustement par rapport à certains corps de métier de la Ville, qui en bénéficient depuis 2003.

Nous renvoyons les animateurs à leur « calculatrice » pour évaluer les économies faites par l'administration parisienne et la perte financière sur nos salaires.

En outre, les primes de fonctions (celles de directeur, de responsable de point d'accueil, de responsable de BCD et EPL) n'ont pas été réévaluées durant ces négociations.

D'autre part, l'administration a pris la décision de geler les primes des personnels cumulant les fonctions de directeur et de responsable de BCD et EPL (aucune augmentation à prévoir).

En ce qui concerne l'extension de la catégorie B aux animateurs, la Ville de Paris n'envisage aucune perspective alors que la CGT a toujours revendiqué dans le cadre d'un véritable statut professionnel, cette extension aux directeurs de centre d'accueil et loisirs et aux animateurs responsables de BCD et EPL.

L'accession à la catégorie B se fait par concours ou par promotion.

La CGT réaffirme ses positions sur la nécessité et la reconnaissance d'une véritable fonction de directeur. L'animation est une profession, il lui manque sa filière à la Ville de Paris.

La rémunération, par voie de prime de fonction, est un calcul financier qui, s'il est favorable à l'administration, ne l'est pas pour les animateurs assumant des responsabilités diverses.

Notre statut s'avère ainsi sans substance.

Pour créer un cadre réel pour notre profession, les revendications qui paraissent le mieux correspondre à la pérennité du corps de l'animation doivent mobiliser l'ensemble des animateurs qu'ils soient vacataires, contractuels ou titulaires.

C'est pourquoi nous défendons :

1°) Pour les vacataires :

La contractualisation ou la titularisation car ils sont sur une permanence d'emploi. Les vacataires ne sont pas des variables d'ajustement. La CGT réclame la création de nouveaux postes budgétaires supplémentaires pour répondre aux besoins d'un service public de qualité.

2°) Pour les non titulaires (contractuels) :

La titularisation la plus rapide possible, une IAT1 et une IAT2 similaires à celles des titulaires.

3°) Pour les titulaires :

Une IAT2 d'un montant de cent €uros, une revalorisation substantielle des primes de fonction, la création d'un corps de catégorie B de terrain.

Nous appelons l'ensemble des personnels d'animation à se mobiliser dans l'unité la plus large autour de ces bases revendicatrices.

Nous vous invitons à participer à une assemblée pour débattre pour décider de la continuité de notre mouvement.

La CGT pense que seule une participation importante des personnels, à cette assemblée, pourrait donner une suite favorable à notre action dans le but de constituer un rapport de forces capable de satisfaire nos revendications.

ASSEMBLEE GENERALE
Le JEUDI 1^{er} OCTOBRE 2009
à 14 heures

à la Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau – 75010 PARIS
Salle : Eugène VARLIN - Métro : REPUBLIQUE

Le Syndicat CGT Animateurs
tient une permanence tous les mardis après-midi
de 14 heures à 16 heures au local syndical :
4, rue Lobau – Métro : Hôtel de Ville
Tél. : 01.42.76.40.87

Site Internet : www.animateurs-cgt.org

 syndicat.cgt-animateurs@paris.fr

Bulletin d'Adhésion CGT ANIMATEURS

Nom.....Prénom.....

Ecole.....Grade.....

Adresse personnelle.....

.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services
Publics Parisiens ☒ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎01.44.52.77.05. – ☎ : 01.44.52.77.29